











Dans notre dossier, nous aurions pu nous contenter d'aligner des chiffres et de faire état des nouvelles dispositions ; nous avons choisi d'en expliquer aussi les raisons. Certains points concernent plutôt les gestionnaires que le citoyen mais autant être le plus complet possible.

Les points suivants seront abordés :

- l'aménagement interne des cimetières
- le coût des opérations d'inhumation ou la gratuité dans certains cas
- la règlementation nouvelle concernant les concessions en général et l'entretien des sépultures en particulier
- le transport des dépouilles mortelles (à titre de question connexe) une série de renseignements concernant la gestion des cimetières : la tenue d'un registre qui permet de localiser les lieux de repos, la conservation des restes mortels (inhumation, crémation, le placement dans un ossuaire, la conservation des sépultures d'intérêt historique ou local, stèles mémorielles...).

On comprendra que le décret du gouvernement wallon n'a d'autre but que de remettre un peu d'ordre en matière de funérailles et de sépultures, d'offrir un service plus adapté aux citoyens frappés par le destin et d'éviter le délabrement des sites dédiés à nos défunts (tombes en mauvais état, végétation parasite, le tout dû souvent aussi à un manque de fréquentation ou d'intérêt). Faire l'état des lieux chez nous ne sera pas un luxe car la dégradation de certaines sépultures est patente partout. A titre d'exemples : rien que dans la zone nord de l'ancien cimetière de Marche notre personnel a répertorié 32 tombes en défaut d'entretien, 57 en état d'abandon et 124 dont la concession a expiré (certaines cumulant plusieurs de ces postes)...

Certaines règlementations du décret sont déjà appliquées chez nous, d'autres non; elles ont dorénavant force de loi et elles valent pour toutes les communes wallonnes.

Il y aura certainement des cas pour lesquels la traçabilité des tombes sera difficile à établir parce que les apparentés - quand il y en a encore - n'ont pas ou plus d'adresse connue par notre administration communale (l'affichage à l'entrée des cimetières sera alors le seul canal d'information possible).

La commune laissera un peu de temps au temps. Elle invite les familles marchoises à faire preuve de solidarité entre citoyens en avertissant les familles extérieures à la commune des changements à venir. Ce sera peut-être un moment de reprise de contact bien agréable...

Les personnes qui auraient des difficultés ou des questions à poser pourront toujours s'adresser au service Travaux de la Ville (coordonnées dans le dossier).

La rédaction

#### Sommaire

Page 3

Edito

Pages 5, 7, 9, 10,11

Dossier:

Cimetières : Nouvelle règlementation

Page 12-13

Huitaine Viasano

Page 14

Communiqués

Pages 15, 17

BC nouvelles

Pages 19, 21, 22

Agenda

#### RÉDACTION

Günther Giet

rue de la Forêt, 24 - Marche (Champlon) tél. 084/31.23.27 - gunther.giet@marche.be

#### MERC

A Marc Lemaire, Hubert Neu, Michel Hiffe pour la relecture. Le service travaux. Jean-Luc Etienne pour le dossier.

Ce bulletin communal est édité par le collège communal de la commune de Marche.

#### **MISE EN PAGE**

Punch Communication sprl Rue St-Isidore, 1A – Z.I. de Marloie 6900 Marche-en-Famenne Tél.: 084.31.17.17 info@punchcommunication.be www.punchcommunication.be





# À MARCHE-EN-FAMENNE (AYE)



## MAISON NEUVE BASSE ÉNERGIE (K 35)

à partir de **228 000 €**\*TTC

TERRAIN COMPRIS

Surface totale de 116 m² Surface terrain de 730 m² panneaux solaires, 3 chambres,

\*remise gouvernementale 7500 € déduite

## THOMAS & PIRON

Venez découvrir 3 NOUVEAUX projets sur plan dans notre maison témoin. Rue du Stade à Aye

Mardi de 15 h 30 à 18 h 30, Mercredi & vendredi de 15 h à 18 h, Samedi de 13 h 30 à 16 h 30. Et sur rendez-vous

084 22 17 04 - 061 53 12 16 www.lmmoTP.com





Tél: 084/46 61 04

Fax: 084/46 75 95

# dossier

NOUVELLE RÈGLEMENTATION

# DOSSIER: NOS CIMETIÈRES: la nouvelle règlementation concernant les funérailles et les sépultures

#### PARLONS D'ABORD DU DECRET DONT VOICI L'ESSENTIEL

(SOURCE : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE. DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE DES POUVOIRS LOCAUX DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTE. VERSION ALLÉGÉE ET PARTIELLE DU DÉCRET).

#### 1.1. L'AMÉNAGEMENT INTERNE DES CIMETIÈRES

Désormais, chaque cimetière traditionnel - c'est-à-dire le cimetière qui n'est pas exclusivement réservé aux modes de sépultures relatifs à la crémation - proposera une **parcelle d'inhumation pour urnes cinéraires, une parcelle de dispersion, un columbarium et un ossuaire.** Le décret parle maintenant de «parcelle» de dispersion des cendres et non plus seulement de « pelouse » de dispersion. Le gestionnaire public (la commune) a donc la faculté d'organiser des parcelles qui, tout en permettant aux cendres du défunt d'être assimilées par le sol, soient recouvertes d'autres matériaux perméables.



Chaque cimetière proposera également une parcelle des enfants et des étoiles qui permettra aux parents de fœtus nés sans vie entre le 100<sup>ème</sup> et le 180<sup>ème</sup> jour de grossesse de l'inhumer ou de procéder à la dispersion de ses cendres.

Dans le cimetière cinéraire (la partie affectée aux cendres), on retrouvera une parcelle d'inhumation des urnes cinéraires, une parcelle de dispersion et un columbarium.

#### 1.2. LES PARCELLES CONFESSIONNELLES

Le règlement communal peut prévoir l'aménagement, dans <u>au</u> <u>moins un cimetière</u>, d'une parcelle permettant le respect des rites de funérailles et de sépultures **des cultes reconnus.** Ceci étant, les inhumations de même que les crémations (en ce compris les modes de sépultures qui y sont relatifs) doivent se faire dans le respect des dispositions du décret.

#### 1.3. LA TENUE D'UN REGISTRE DES CIMETIÈRES

L'arrêté d'exécution détermine la forme de ce registre et énumère les éléments qui doivent y figurer. Le règlement communal arrêtera pour sa part les modalités et moyens d'information à destination des personnes qui souhaitent localiser la sépulture d'un défunt identifié. Il est donc attendu des personnes qui font cette démarche qu'elles donnent au gestionnaire public les éléments indispensables à localiser la tombe recherchée (nom, prénom, date de naissance ou de décès, identité d'un conjoint,...).

REMARQUE LIMINAIRE : QUE LE LECTEUR NE S'ÉTONNE PAS DE CERTAINES GRAPHIES : DEPUIS QUELQUES PARUTIONS, LE BC A OPTÉ POUR L'APPLICATION DE LA NOUVELLE ORTHOGRAPHE.



## 1.4. PERSONNES INSCRITES DANS LE REGISTRE DE LA POPULATION, DES ÉTRANGERS OU D'ATTENTE

Les opérations d'inhumation - c'est-à-dire celles relatives au creusement et au remblaiement de la sépulture en pleine terre, à la mise en terre ou en caveau du cercueil ou de l'urne cinéraire, la dispersion des cendres du défunt et la mise en columbarium de l'urne cinéraire sont de 150€ pour les personnes visées dans le sous-titre ci-dessus. Toutes les autres opérations et notamment celles visant au placement du caveau, à son ouverture et fermeture ainsi qu'à l'ouverture et la fermeture d'une cellule de columbarium en (de)scellant ou (dé)plaçant une pierre sont payantes.

#### 1.5. LES CONCESSIONS

Les concessions de sépultures peuvent être octroyées non seulement sur une parcelle en pleine terre, une parcelle avec caveau ou une cellule de columbarium mais aussi <u>sur une sépulture existante</u> dont la concession a expiré ou dont l'état d'abandon a été constaté et qui est donc revenue à la commune. Il s'agit là d'une <u>nouveauté</u>

introduite par le décret qui doit figurer dans les règlements. Les concessions sont **incessibles**: cela signifie qu'elles ne peuvent être vendues par le titulaire de la concession à un tiers.



Depuis l'entrée en vigueur du décret, la durée des concessions qui seront nouvellement accordées ou qui feront l'objet d'une demande de renouvèlement le seront pour 30 ans par décision communale.

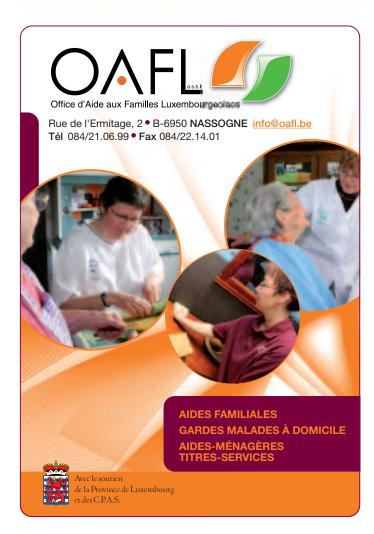
Les demandes de renouvèlement peuvent être refusées en l'absence de garantie financière suffisante présentée par la personne qui sollicite le renouvèlement et, également, si l'état d'abandon a été constaté et qu'aucune démarche n'a été réalisée pour mettre la sépulture en conformité.

Cela a demandé une <u>adaptation proportionnelle des tarifs</u> des concessions et de leur renouvèlement dans les règlements-redevances (voir dans la seconde partie).















#### 1.6. SORT DES ANCIENNES CONCESSIONS À PERPÉTUITÉ

Les anciennes concessions à perpétuité visées dans le décret sont celles qui ont été ramenées par l'effet de la loi du 4 juillet 1973 à 50 ans et qui, dès l'entrée en vigueur du présent décret, ne sont pas couvertes par un titre valable de concession, c'est-à-dire :

- Les anciennes concessions à perpétuité octroyées avant le 31 décembre 1925 et qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement pour 50 ans à la demande de toute personne intéressée au plus tard le 31 décembre 1975;
- Les anciennes concessions à perpétuité octroyées après le 31 décembre 1925 et qui n'ont pas fait l'objet d'un renouvellement par toute personne intéressée dans le délai de deux ans qui a pris cours à l'expiration de la cinquantième année de la concession.

Autrement dit, toutes ces anciennes concessions à perpétuité qui ne sont plus couvertes par un titre valable de concession pour n'avoir pas fait l'objet d'un renouvèlement en bonne et due forme sont supposées arriver à échéance le 31 décembre 2010.

(Rappel: Par décison communale, tout nouveau renouvellement est d'office limité à 30 ans, sous réserve que la sépulture concédée ne se trouve pas en défaut d'entretien).

#### 1.7. DÉFAUT D'ENTRETIEN

Le défaut d'entretien est, comme par le passé, constaté lorsque une sépulture est malpropre, envahie par la végétation, délabrée, effondrée ou en ruine de façon permanente. Il sera dorénavant également constaté lorsque la tombe est dépourvue des signes indica-



tifs de sépulture exigés par le règlement sur les cimetières. A défaut de remise en état de la sépulture déclarée abandonnée, elle revient au gestionnaire du cimetière qui peut à nouveau en disposer.

#### 1.8. TRANSPORT DES DÉPOUILLES MORTELLES

Le transport des dépouilles mortelles peut désormais avoir lieu dès que le médecin qui a constaté le décès a établi une attestation déclarant qu'il s'agit d'une cause de décès naturelle et qu'il n'y a aucun danger pour la santé publique. Le transport s'effectue au moyen d'un corbillard ou d'un véhicule spécialement équipé. Cette disposition n'est pas applicable au transport du fœtus vers le lieu d'inhumation ou de dispersion de ses cendres, lequel reste libre mais doit se faire de manière décente.

#### 1.9. FUNÉRAILLES DES INDIGENTS

Les frais des opérations civiles - c'est-à-dire celles qui accompagnent le corps du défunt depuis sa prise en charge par le service de pompes funèbres jusqu'à son inhumation ou l'inhumation de l'urne contenant ses cendres ou la dispersion de celles-ci - à l'exclusion des cérémonies cultuelles ou philosophiques non confessionnelles - sont à charge de la commune de langue française dans laquelle le défunt indigent est inscrit dans les registres de population, étrangers ou d'attente ou, à défaut, dans laquelle le décès a eu lieu.

#### 1.10. INHUMATION DES CERCUEILS ET URNES

La profondeur d'inhumation des cercueils et des urnes dans les caveaux est de 60 centimètres au moins. La profondeur d'inhumation se calcule à partir du plancher du cercueil ou de la base de l'urne. Un caveau peut donc accueillir des cercueils et des urnes.

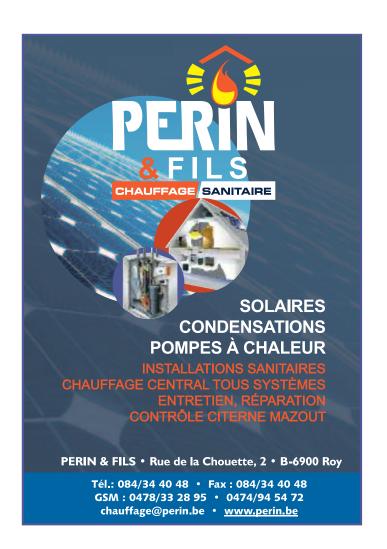
#### 1.11. INHUMATION EN TERRAIN NON CONCÉDÉ

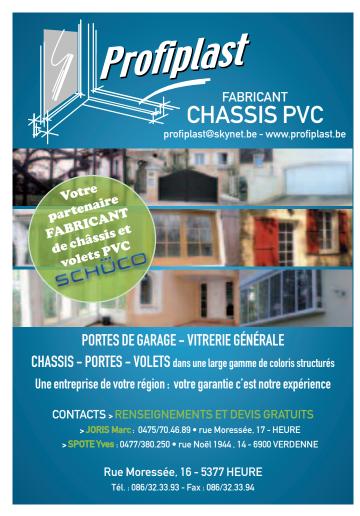
Les règles relatives aux sépultures non concédées ont été allégées. Les sépultures non concédées doivent être conservées pendant un minimum de 5 années. A l'issue de cette période et dans la mesure jugée nécessaire par le gestionnaire public de récupérer la sépulture (c'est-à-dire l'emplacement où repose la dépouille mortelle) pour procéder à de nouvelles inhumations, il conviendra de laisser une année supplémentaire pour informer les personnes intéressées et leur permettre de reprendre les éventuels signes indicatifs de sépulture (voir notre législation communale).

## 1.12. DESTINATION DES RESTES MORTELS DÉCOUVERTS DANS L'ENCEINTE DU CIMETIÈRE

Les restes mortels sont soit déposés dans l'ossuaire, soit incinérés et les cendres dispersées sur la parcelle réservée du cimetière ou déposées dans l'ossuaire, le tout en ayant égard à l'éventuel acte des dernières volontés du défunt.















#### 1.13. SÉPULTURES D'IMPORTANCE HISTORIQUE LOCALE

Le déplacement ou l'enlèvement des signes indicatifs de sépulture antérieurs à 1945 qui n'ont pas été repris à l'issue de la période d'affichage ou des signes indicatifs qui sont reconnus d'importance historique locale par le gestionnaire du cimetière quelle que soit leur ancienneté fait l'objet d'une autorisation du Département du Patrimoine de la Direction générale opérationnelle «Aménage-ment du territoire, Logement, Patrimoine et Energie ».

Les sépultures d'importance historique locale sont conservées et entretenues par le gestionnaire public pendant 30 ans prorogeables, en cas de décès du titulaire et des bénéficiaires de la concession et en l'absence d'héritiers.

#### 1.14. STÈLES MÉMORIELLES

L'arrêté d'exécution du décret a voulu rencontrer la demande de familles ou de proches de voir installer à l'entrée de la parcelle de dispersion des cendres une stèle mémorielle sur laquelle ils pourront faire graver le nom, prénom et date du décès de leur défunt.

Le règlement communal déterminera donc les matériaux et dimensions (en ce compris le lettrage) de la stèle mémorielle que le gestionnaire public est invité à placer à l'entrée de la parcelle réservée à la dispersion des cendres.

Il en va de même des matériaux et dimensions (en ce compris le lettrage) de la stèle mémorielle qui sera placée sur chaque ossuaire. Sur cette stèle seront inscrits les noms des défunts dont on a déposé les restes mortels.

## 2. L'APPLICATION DE LA NOUVELLE LEGISLATION CHEZ NOUS

L'autorité communale n'a pas le choix : elle doit faire appliquer la nouvelle règlementation mais elle essaiera, dans la mesure du possible, de faire preuve de souplesse.

La mesure la plus coercitive - et donc celle qui risque de poser le plus de problèmes - concerne la reprise des sépultures non concédées attribuées depuis plus de cinq ans. Selon une législation déjà ancienne (peu ou pas appliquée), elles pouvaient être reprises par la commune après cette période de cinq ans. Désormais cette législation et ce délai devront être strictement respectés. L'emplacement retournera d'office à la commune.

Cela veut dire concrètement que la place est récupérée d'office et que les restes mortels encore existants devront être transférés dans un ossuaire communal (à créer sur certains sites). Cet ossuaire sera doté d'une stèle qui reprendra les noms des défunts dont les restes ont été transférés (si les familles en font officiellement la demande).

L'autorité communale et les services en charge ont mis en place un mode opératoire afin de ne pas prendre les familles concernées au dépourvu.

- A l'entrée principale de chaque cimetière, seront affichées une série d'informations dont un plan général de la disposition des tombes, un listing des emplacements attribués ainsi que d'autres renseignements utiles.
- 2. Sur chaque tombe concédée posant problème sera disposé un document officiel donnant une appréciation actualisée de l'état et/ou du statut de la tombe : manque d'entretien, état d'abandon patent, concession expirée. Cet acte de constat daté et signé par le Bourgmestre aura force exécutoire une fois les délais ci-dessous dépassés.
- Ces informations seront maintenues jusqu'au 31/12/2012, une période comprenant trois fois la fête de la Toussaint, un moment privilégié pour se rendre au cimetière.
- 4. Les familles auront alors la possibilité de contacter le service Travaux de la commune jusqu'à la date précitée. Elles auront alors le choix entre les options suivantes :
- soit faire une demande de renouvellement de concession : (30 ans).
- soit faire une déclaration d'abandon qui donne droit, pour la famille, à une récupération totale ou partielle des éléments hors sol de leur sépulture (délai maximum : le 30/12/2012).
- 5. Pour ce qui concerne les anciennes sépultures concédées non renouvelées (cela veut dire en cas de non manifestation des familles avant la date du 31/12/2012), les emplacements seront repris avec enlèvement des restes de monuments et prise de possession par la commune.
- 6. Pour les tombes ordinaires (celles qui ne sont pas concédées), leur durée de validité est de cinq ans, période après laquelle la commune reprendra l'emplacement et exhumera les restes mortels pour les placer dans un ossuaire et éliminer toute trace de la sépulture.
  - Le mode opératoire concernant ces tombes est le même que pour les tombes concédées sauf qu'il n'y a pas de possibilité de renouveler une concession inexistante.
- Pour les mises en columbarium, la règlementation est la même que pour celle qui concerne les concessions en général.

#### 3. RAPPEL DE QUELQUES POINTS **IMPORTANTS CONCERNANT** LES DECES

- 1. Au moment d'un décès, un certain nombre de questions doivent trouver une réponse dans l'urgence : autant savoir où trouver les renseignements ou être informé au préalable.
- 2. Une inhumation/incinération entraine des couts variables selon la formule choisie.
- 3. L'évolution actuelle des mentalités pousse de plus en plus les familles à se tourner vers la formule de l'incinération ; de nouvelles règlementations sont entrées en vigueur.
- 4. Les informations données valent indistinctement pour tous les cimetières situés sur la commune de Marche-en-Famenne.
- 5. Une inhumation ordinaire (il n'y a pas incinération) peut se faire :
- en caveau (installation à charge de la famille)
- en pleine terre avec achat de concession
- en pleine terre sans achat de concession (tombe ordinaire) : dans ce cas, la commune peut réoccuper le terrain après 5 ans et placer les ossements dans un ossuaire.



- **6.** En cas d'incinération, les cendres peuvent être :
- placées en caveau (installation à charge de la famille)
- inhumées en pleine terre
- dispersées en un lieu destiné à cet effet
- placées en columbarium
- reprises chez soi (sous des conditions très précises ; voir ci-après)

Les couts sont fixés comme suit par l'autorité communale. Les informations données se limitent aux frais fixes demandés par le pouvoir communal. Autrement dit: nous ne parlerons donc pas des couts - d'ailleurs très personnalisés - pratiqués par les entreprises de pompes funèbres, par les entreprises qui installent les caveaux ou les monuments funéraires.

495€ l'unité de concession lorsque le demandeur est domicilié dans la commune et que la concession est destinée à lui-même ou à un membre de sa famille (une unité de concession peut recevoir les restes mortels de maximum trois personnes, les cercueils étant superposés). Le demandeur, ayant été domicilié 10 ans au minimum dans la commune et ayant quitté celle-ci depuis moins de 5 ans au moment de la demande sera toujours considéré comme étant domicilié dans la commune.

- 1785€ l'unité de concession, lorsque le demandeur n'est pas domicilié dans la commune.
- 175€ par cellule de columbarium ou terrain urne simple.

La durée de toutes les concessions est fixée à 30 ans.

Le renouvellement d'une concession donnera lieu au paiement de la rétribution selon le type de concession souhaité. Toutefois, si la demande de renouvellement intervient avant l'expiration de la concession, la rétribution devra être calculée au prorata du nombre d'années pour lequel ce renouvellement est opéré. Selon la règle du prorata, une nouvelle concession de 30 ans, renouvelée après 18 ans sera prolongée d'une durée égale à la durée initiale, soit 30 ans; la période restant à courir de la concession initiale étant de 12 ans (déjà payés lors de l'octroi de cette concession).

La rétribution exigée par la commune sera donc de 18/30 du prix de l'unité de concession repris ci-avant.

#### EN CAS DE DÉCÈS COMMENT RÉAGIR?

Toutes les formalités peuvent être prises en charge par l'entreprise de pompes funèbres choisie par la famille. Si on n'opte pas pour cette solution, il faut savoir que :

- le décès doit être déclaré au service Etat Civil du lieu du décès
- la déclaration doit se faire le plus rapidement possible : se munir de la déclaration de décès (signée par le médecin qui a constaté le décès), la carte d'identité du défunt, le carnet de mariage (si possible) et la déclaration des dernières volontés
- le déclarant peut être l'entreprise de pompes funèbres, un membre de la famille, un ami ou un voisin. Ce déclarant doit préciser si la famille souhaite procéder à une inhumation ou à une incinération.

#### **COMMENT CALCULER LES FRAIS À PAYER** À LA COMMUNE À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011 ?

- 1. POUR UNE INHUMATION ORDINAIRE (le corps n'est pas incinéré)
- En caveau \*\* ou en pleine terre : taxe communale applicable à tous : 150€ ; prix de la concession : Marchois\* : 495€ / non Marchois: 1785€. Total: Marchois: 645€ / non Marchois: 1935€
- En pleine terre sans achat de concession (tombe ordinaire) : taxe communale applicable à tous : 124€
- 2. EN CAS D'INCINÉRATION:
- Mise en caveau \*\*: taxe communale applicable à tous : 150€; prix de la concession \*: Marchois : 495€ / non Marchois : 1785€ Total: Marchois: 645€ / non Marchois: 1935€
- **Dispersion cimetière:** taxe communale applicable à tous: 150€
- Mise en columbarium ou inhumée
- urne simple : taxe communale applicable à tous : 150€ Prix de la concession : 175€ : total : 325€
- urne double : taxe communale applicable à tous : 150€ Prix de la concession : 350€ ; total : 500€
- \* Pour la distinction Marchois/non Marchois voir ci-dessus
- \*\* L'installation d'un caveau relève d'un choix familial à finaliser avec une entreprise spécialisée ; la commune n'aménage pas de caveaux.



# ossier

NOUVELLE RÈGLEMENTATION

#### Reprendre les cendres ? Oui, mais sous certaines conditions !

Un arrêté royal récent règlemente la reprise des cendres après une incinération. En voici l'essentiel; le service Etat Civil peut vous informer de manière détaillée.

La reprise des cendres d'un défunt peut se faire :

- s'il y a eu volonté écrite du défunt (enregistrement communal, testament,...)
- s'il y a demande des parents ou du tuteur de l'enfant mineur.
- s'il y a eu demande de l'administrateur provisoire

Il existe également une procédure très précise à suivre en cas d'éventuels déplacements de l'urne (déménagements, remise à un autre dépositaire, dispersion postérieure ... ). L'urne doit toujours être scellée, porter le nom du défunt, la date du décès, le numéro d'ordre d'incinération et la pièce réfractaire.

#### **AUTRES PRÉCISIONS UTILES:**

- Il existe une redevance pour l'utilisation des caveaux d'attente (caveaux destinés à recevoir des corps ou des urnes funéraires en attendant une destination définitive - la redevance est due par corps et mois d'utilisation)
- a) La redevance est de 3€ par mois à compter du 2<sup>ème</sup> mois suivant la date provisoire de l'inhumation.
- b) Elle est payable au moment de la demande par la personne qui sollicite l'utilisation du caveau provisoire.

Rem.: la redevance n'est pas due lorsque le dépôt résulte soit d'une décision de l'autorité, soit est intervenu entre le  $1^{er}$  novembre et le  $1^{er}$  mars.

2. Il y a une redevance sur les exhumations de restes mortels exécutées par les ouvriers communaux : la redevance est de 250 € pour les caveaux et de 1250 € pour les tombes en pleine terre. Elle est due par la personne qui sollicite l'exhumation et est payable au moment de la demande.

Rem.: Cette redevance n'est pas due pour les exhumations ordonnées par l'autorité judiciaire ou communale, ni pour les transferts du caveau d'attente effectués dans les six mois du dépôt du corps.

#### **F.A.Q.:**

#### 1. OUESTION:

Pour les concessions à perpétuité qui ne sont plus couvertes par un titre valable de concession pour n'avoir pas fait l'objet d'un renouvellement en bonne et due forme sont supposées arriver à échéance le 31 décembre 2010. Cette date est-elle arrêtée définitivement ?

**RÉPONSE**: Oui, le décret le précise.

#### 2. QUESTION:

*Pourquoi une taxe de 150 €?* 

**RÉPONSE**: C'est une participation aux frais relatifs aux postes concernés: opérations d'inhumation, de dispersion des cendres ou de mise en columbarium.

#### 3. QUESTION:

La stèle mémorielle reprendra-t-elle d'office les noms des défunts dont les restes ont été transférés ou faudra-t-il en faire la demande ?

**RÉPONSE**: Cela se fera sur demande et ce sera payant pour ce qui concerne l'inscription des noms.

#### 4. QUESTION:

Peut-on réserver une concession et demander une place précise ?

**RÉPONSE:** On peut réserver une concession mais son emplacement est déterminé par la commune. Le délai de placement d'un caveau est de **trois mois**. La concession prend cours à la date d'attribution de la concession.

#### 5. QUESTION:

Y a-t-il un columbarium dans tous les cimetières communaux?

**RÉPONSE**: Non, pas dans tous, mais la place pour les installer est réservée. Ce sera chose faite au cas par cas dès la première demande.

#### 6. QUESTION:

Qui décide de l'état de délabrement d'une tombe, de son état d'abandon ou de sa conservation ?

**RÉPONSE**: Les responsables du service « Cimetières » et une commission communale. Un prochain conseil communal sera chargé de mettre en place cette commission qui commencera à se réunir en 2011.

#### 7. QUESTION:

Qui va juger de l'intérêt historique d'un monument funéraire?

**RÉPONSE**: Une commission officielle à constituer comprenant nos spécialistes et des extérieurs. Le cimetière de la rue St-Roch avec la chapelle dite des « Pestiférés » méritera une attention particulière.

#### 8. QUESTION:

Les taxes et les couts annoncés risquent-ils d'être revus à la hausse sous peu ?

**RÉPONSE**: En tout cas, ils sont bloqués jusqu'à la fin de la mandature en cours, donc jusqu'au 31/12/2012.



#### **VOUS VOUS POSEZ UNE QUESTION?**

SERVICE TRAVAUX, 17 RUE DU COMMERCE - travaux@marche.be 0800/30433 (N° GRATUIT) OU 084/32 70 40 OU ENCORE 084/32 70 44



#### Viasano, c'est quoi?

- Un programme pour manger mieux et bouger plus au quotidien
- Des actions locales mises en place par la Ville et sa cellule Santé pour sa population dans une ambiance festive et conviviale

Une quinzaine de villes belges VIASANO dont Marche-en-Famenne en province de Luxembourg ont adhéré depuis 2007 à ce programme de prévention-santé pour lutter contre l'obésité infantile et les maladies cardiovasculaires chez l'adulte

L'objectif d'un tel programme ? Favoriser en douceur et avec plaisir l'adoption d'habitudes de vie favorables à la santé des citoyens, tous âges confondus et ce, tout au long de l'année, grâce à des actions multiples dans les écoles, et lors de manifestations culturelles, sportives et récréatives de la Ville.

#### Samedi 18 septembre 2010

15ème marche de la Rentrée – Organisation du Club des Marcheurs de la Famenne «Viens marcher avec moi ! »

<u>Lieu</u> : La Vieille Cense à Marloie, rue de la Station, 4 <u>Départ</u> : 7h à 15h (distances 6 km, 12 km, 20 km)

Départ : 6H à 9H (distance 30 km)

ou

14ème marche longue distance de la Famenne :

Départ : 6h à 9h (distances 43 et 50 km)

Infos sur le site : www.lesmarcheursdelafamenne.be

VIASANO accueillera les nombreux marcheurs à leur retour avec des collations

saines dans le cadre de la Huitaine.



Samedi 25 septembre 2010 Journée du 14<sup>ème</sup> TROPHEE DES COMMUNES SPORTIVES

PROGRAMME D'ACTIVITES LOCALES (P.A.L.) ET ACTIVITÉS VIASANO

#### **DEFI POUR NOTRE VILLE en 2010 :**

1000 marchois « bougent » à la Fête du sport !

<u>LIEU</u> : Centre culturel et sportif (C.C.S.)

<u>QUAND</u> : à partir de 10H jusque 16H



Les mouvements de jeunesse, scouts, guides et patronnés, les associations telles que les locales des ainés, les entreprises, sont invités à participer à cette Fête du sport.

Un village VIASANO sera érigé devant la Bibliothèque pour accueillir les participants. Différents stands proposeront diverses dégustations et animations au rythme des djembés de la Maison des Jeunes, avec la présence de la Locale Nature et Progrès, Zen Attitude et le massage du dos de Sabine Kaskiw, la Fondation contre le Cancer, les stands et les activités multiples de la Mutualité chrétienne, la Mutualité du Luxembourg, le Soroptimist-Club, le guichet de l'ADL et l'Office des Produits wallons (OPW) avec ses propres animations.

#### VIASANO.

#### c'est aussi son 2ème événement annuel

la Huitaine Alimentation & Activité physique & Bien-être du samedi 18 au dimanche 26 septembre.

Des actions concrètes locales sont programmées durant toute cette Huitaine visant à «mieux manger et bouger plus », comportements qui améliorent inévitablement le bien-être de chacun-e : « bien dans mon corps, bien dans ma tête »



#### Lundi 20 septembre 2010

### Pause Midi « ZEN » : Relaxation de groupe et massage du dos individuel

Lieu : plate-forme Bibliothèque provinciale locale, chaussée de l'Ourthe, 74

<u>Horaire</u> : 12H à 14H

Bienvenue à la séance de relaxation-sophrologie de groupe assurée par Sabine Lhermitte, sophrologue ainsi qu'à un bénéfique massage du dos réalisé par Sabine Kaskiw, Centre de massages Zen attitude, dans une atmosphère de détente et de bien-être Viasano.

#### Mardi 21 septembre 2010

#### 1. Pause Midi «ACTIVE »

Venez découvrir la discipline « **gymstick** » adaptée à tous les âges <u>Lieu</u> : plate-forme Bibliothèque provinciale locale, chaussée de l'Ourthe, 74

Horaire: 12H05 à 13H

Cette action s'inscrit dans la durée puisque ce cours se donne tous les mardis de 12H05 à 13H à la salle Multisports du Complexe St-François. Plus d'infos ? N'hésitez pas à contacter le 0494/80.92.34 (www.nature-fitness-club.be).

#### 2. Après-midi récréative seniors

Chaque année, une association d'ainés est invitée à participer à une animation Viasano pendant la Huitaine.

Accueil de la Maison des ainés à l'exposition Viasano

Lieu: plate-forme Bibliothèque provinciale locale, chaussée de l'Ourthe, 74

Horaire: 14H à 16H00

Visite de groupe de l'exposition - jeu de société « spécial Huitaine » animé par la Ludothèque et gouter Viasano

#### Organisation de la Journée du sport pour tous!

Accueil dès 10H avec un petit déjeuner Viasano et au stand ADEPS (pour faire valider le point au départ et à la fin de l'activité).

#### ACTIVITES AU CHOIX POUR TOUS LES GOUTS ET TOUS LES AGES ENTRE 10H ET 16H:

- 1. Jeu des «vitrines insolites du centre-ville» (stand ADL)
- 2. Marche balisée de 5km, 10km accessible à tous... (stand Adeps village Viasano)\*
- 3. Marche d'orientation avec chasse aux points (stand Adeps Club Balise10 village Viasano)\*
- 4. Initiation à toute une série de sports proposés par les différents clubs sportifs marchois dans le cadre des activités PAL (\*) = programme d'activités locales

Disciplines	Lieu	Horaire
Athlétisme	Centre sportif (CCS)	10H à 12H
Badminton	Institut Ste-Julie	13H à15H
Cyclotourisme (Cyclos Famenne)	Centre sportif (CCS)	10H
Escalade	Ecole St-Roch	10H à 14H
Escrime	Centre sportif (CCS)	14H à 16H
Gym d'éveil/sportif	Institut Ste-Julie	10H à 15H
Judo	Salle Fitness Dimitri Marée (Thier des Corbeaux)	14H à 15H
Tennis	Centre sportif (CCS)	10H à 15H
Wa-Jutsu	Ecole communale Waha	10H à 12H

(\*) RESPONSABLE ACTIVITÉS PAL : CHANG JADOUL = 084/320.095



#### Avec VIASANO, toute la Ville est «mobilisée »

VIASANO De nombreux acteurs locaux contribuent à la réussite de cette Huitaine, à savoir :

- la Bibliothèque et la Ludothèque provinciales locales et leurs animations ainsi que leurs ouvrages et jeux sélectionnés pour la Huitaine (fascicules bibliographiques à disposition sélectionnés sur le thème : fruits et légumes de chez nous au fil des saisons)

- Le Royal Syndicat d'initiative et la Maison du Tourisme
- les mutuelles et leurs animations respectives
- La Fondation contre le cancer
- La librairie l'Odyssée et la décoration de sa vitrine
- Les restaurants et leur menu Viasano ainsi que les snacks et sandwicheries
- Les commerçants et le jeu des vitrines insolites du samedi 25 septembre
- Les boulangers et leur décoration
- Les distributeurs de légumes & fruits de saison
- Les écoles du fondamental et du secondaire
- Les médecins et kinésithérapeutes déposant dans les salles d'attente les brochures, affichettes d'informations sur les actions locales Viasano.

#### Mercredi 22 septembre 2010 après-midi

## 1. Animation Jeu Gargouilli : Pour tous les enfants à partir de 5 ans :

Jeu de société coopératif/drôle et plein d'astuces proposé par la Mutualité chrétienne pour apprendre à manger équilibré tout en s'amusant - Animatrice : Isabelle Lekeux. Lieu: Ludothèque provinciale locale, chaussée de l'Ourthe, 74 Trois séances de jeu sont proposées (durée : 45 minutes) : 14H - 15H - 16H Inscription obligatoire à la Ludothèque locale (si possible avant le 20.09.2010) au n° 084/31.32.40

2. Après-midi sportive pour les enfants inscrits à Espace Parents-enfants sur le site du C.C.S. animée par leurs éducateurs socio-culturels et Madame Balthazard, responsable de la Bibliothèque-Jeunesse (pour les petits de 3 à 5 ans). UN GOUTER VIASANO sera offert à tous les enfants présents sur le site à partir de 15H30

#### 3. Et pour les adultes,

une marche avec l'Asbl Sport en marche

Venez les y rejoindre : « Tous en piste ! »

Lieu: RV entrée Bibliothèque provinciale locale, chaussée de l'Ourthe, 74

Horaire: 15H45

<u>Durée</u>: +/- 2H - distance = 10km

Accompagnateur : René Degeye (cette marche a lieu tous les mercredis de l'an-

née au même endroit et à la même heure)

Collation offerte par Viasano au départ de la marche

#### Et en clôture de la Huitaine **Dimanche 26 septembre 2010**

«Balade de découverte et cueillette des plantes comes-tibles sauvages et dégustation » avec Chantal Van Pevenage,

guide-nature et Astrid Roegiers, herboriste. Organisation de la Bibliothèque. Lieu: entrée de la Bibliothèque provinciale locale, chaussée de l'Ourthe, 74.

Horaire: 10H - rassemblement

Réservation souhaitée : 084/31.27.45 ou 084/31.10.58

Lieu de visite des plantes comestibles dans le site remarquable et protégé

du Fond des Vaulx.

NB : une brochure détaillée des activités de la Huitaine est téléchargeable sur www.marche.be: «Vivre à Marche - L'actualité» ou «vie communale - services communaux : cellule communale santé/Viasano» ou accueil - «quoi de neuf ?». Diffusion tous azimuts dans la Ville : Hôtel de Ville, Centre culturel et sportif - Maison de la Culture - Royal Syndicat d'initiative - Maison du Tourisme - Cabinets médicaux - commerces... ou sur simple demande via le mail : bernadette.cornet@marche.be ou téléphone (0493/79.99.66) = Personne de contact Organisation Huitaine.

#### **Exposition Viasano plate-forme Bibliothèque**

Avec la Bibliothèque et la Ludothèque, VIASANO collabore à la décoration de la plate-forme située à l'entrée de la Bibliothèque sur le thème « des légumes et fruits locaux de saison, sains, variés, ..., c'est si bon et pas cher! » avec des livres de recettes, brochures d'informations, panneaux didactiques et animations prévues pour les enfants & adultes & seniors tout au long de la Huitaine. Participent également une équipe de Vie Féminine/Visa pour l'emploi à la réalisation des épouvantails et les enfants de l'Ecole St-Martin avec leurs légumes sculptés et/ou dessinés.

Exposition accessible au public aux heures d'ouverture de la Bibliothèque et durant les animations Viasano de la Huitaine.

#### Jeudi 23 septembre 2010

#### 1. Pause Midi-Santé:

«Comment lire les étiquettes sur les emballages ? »

Lieu : plate-forme Bibliothèque provinciale locale, chaussée de l'Ourthe, 74

Horaire: 12H05 - 13H

Exposé pratique pour décrypter les étiquettes - Animatrice : Isabelle Lekeux,

Diététicienne Mutualité chrétienne

Réservation: 0493/79.99.66 (Bernadette Cornet)

ou mail bernadette.cornet@marche.be

Un lunch VIASANO (sur place ou à emporter) sera offert aux participants à la sortie de l'exposé dès 13H

#### 2. Initiation au Jogging-Forme : « Start-To-Run »

Lieu: Piste d'athlétisme du C.C.S.

Horaire: 18H Initiation au jogging.

Objectif ? Apprendre avec Olivier à courir 5km en endurance Venez rejoindre le groupe inscrit à la session ayant débuté

le 9 septembre jusqu'au 25 novembre 2010!

#### Vendredi 24 septembre 2010

Journée d'animations sur la plate-forme de la Bibliothèque pour des classes d'enfants.

Remerciements : Le programme de prévention-santé VIASANO géré par la Cellule Santé de la Ville de Marche ne pourrait se concevoir sans la participation active des membres bénévoles du comité de pilotage local ainsi que tous les acteurs de terrain, les médecins, les commerçants et restaurateurs de la Ville. Merci à toutes et tous pour cette mobilisation visant au mieuxêtre et à la santé des citoyens de notre Ville Viasano où il fait si bon vivre !



#### Partenaire de VIASANO

durant la Huitaine Alimentation & Activité physique, la Mutualité chrétienne collabore à la Journée Trophée des Communes sportives le samedi 25 septembre :

Pourquoi ? pour faire bouger un maximum de personnes durant au moins 30 minutes via un programme d'activités sur place à la portée de tous, petits et grands, jeunes et moins jeunes. Elle propose diverses animations dont :

- Animation «spéciale» enfants avec Jeunesse & Santé de 10H à 12H: découverte de deux sports insolites : le Kindball et le Bumball
- Animations avec I'UCP:
- découverte de la marche nordique : départ à 10H et à 13H30
- circuit à vélo de 20 à 25 km : départ à 10H
- Animation avec ALTEO : départ à 10H : circuit de +/- 5km en joëlette pour rendre la nature accessible aux personnes à mobilité réduite.









## communiqués

#### 1. LES CYCLOS DE LA FAMENNE - RECHERCHE DE LOGEMENTS CHEZ L'HABITANT (RAPPEL)

La semaine européenne de cyclotourisme se déroulera à Marche du 16 au 23 juillet 2011. Il s'agira d'accueillir 1000 à 2000 cyclotouristes pour la plupart âgés de 50 à 70 ans originaires surtout de France mais aussi d'autres pays européens. Le but : faire connaître les diverses richesses de notre terroir, par les chemins des écoliers mais aussi par une immersion chez l'habitant.

Concrètement, nos cyclos voudraient pouvoir proposer un logement chez nous en mettant à leur disposition, moyennant un montant forfaitaire à convenir, une ou plusieurs chambres avec accès aux sanitaires. Le petit déjeuner serait à partager avec eux.

Si vous souhaitez participer, vous pouvez prendre contact avec Chantal Vanhove au 0479-63 12 09. Vous pouvez aussi prendre contact avec la Maison du Tourisme de Marche et de Nassogne qui relaiera : 084 34 53 27.

#### 2. « A TRAVERS LE DEUIL, LA VIE... »



La Province de Luxembourg et les Centres de Guidance Provinciaux organisent un **APPEL AUX BENEVOLES** pour assurer l'animation des groupes d'entraide pour personnes endeuillées.

<u>Profil recherché</u>: expérience et intérêt pour la problématique du deuil, sens de l'écoute.

Il vous sera demandé:

- >> d'animer au minimum un groupe d'entraide à Arlon, Libramont, Marcheen-Famenne ou Vielsalm, à raison d'une fois par mois pendant un an.
- >> de participer aux réunions mensuelles de préparation aux animations
- >> de participer aux supervisions (+/- 10 par an)
- >> de participer aux réunions de coordination (+/- 3 par an)
- »de s'engager dans une formation (formation à l'écoute, formation théorique sur la problématique du deuil et à l'animation de groupe, travail de vos deuils personnels)
- » de participer à certaines conférences

Contacts: Julie Vande Lanoitte - Caroline Benoit 0498/810 849 Coordination Deuil Suicide Luxembourg (CDSL) Centres de guidance provinciaux Rue Léon Castilhon, 62, 6700 Arlon

#### 3. TÉLÉ-ACCUEIL EST À VOTRE ÉCOUTE

Fondée en 1977, le centre de Télé-Accueil du Luxembourg est un service d'aide par téléphone à l'écoute des habitants de notre province depuis une trentaine d'années.

Accessible 24 heures sur 24 dans l'anonymat via un numéro gratuit (le 107), l'association reçoit en moyenne 22 à 23 appels par jour de personnes en difficultés, soit au total 8.123 communications en 2009.

Les thèmes abordés lors de ces appels sont très variés. Parmi les sujets les plus fréquemment évoqués, citons entre autres, les problèmes relationnels, la santé mentale, la solitude, la santé physique, les idées suicidaires, la précarité, les situations de violences ou de harcèlement et enfin l'alcoolisme.



Face à cette grande variété de difficultés. L'objectif de Télé-Accueil consiste avant tout à offrir à chacun un espace de parole et d'écoute. Ce faisant, le service met l'accent sur la valeur et le sens des mots prononcés par toute personne appelant le 107. Il accorde également une attention toute particulière aux conditions pouvant faciliter leur expression. Les attitudes d'empathie et de non jugement constituent, à n'en pas douter, la trame relationnelle de chaque appel. Elles ont pour vocation de créer un climat de confiance favorisant l'apparition d'une parole différente. En effet, petit à petit, la personne se sentant acceptée et reconnue dans ses préoccupations va oser se détacher des conventions sociales habituelles pour enfin parler d'elle, de son vécu, de ses incertitudes et de ses angoisses,...

La mission de Télé-Accueil n'est donc pas d'apporter des conseils et des solutions mais d'aider chaque appelant à explorer et à clarifier ses difficultés de manière à progressivement faire émerger ses ressources personnelles.

Cette approche particulière n'exclut cependant pas la possibilité en cas de besoin, d'orienter les personnes vers des services spécialisés.

Basé sur le principe de la solidarité, le centre fonctionne grâce à la collaboration d'écoutants bénévoles formés et encadrés par des professionnels. Régulièrement, afin de renforcer son équipe et de continuer à assurer au maximum les différentes permanences, le service recrute de nouveaux volontaires.

Cette activité s'adresse à toute personne souhaitant s'impliquer dans le social et ne nécessite aucun prérequis. Toutefois, un équilibre personnel et une aptitude relationnelle représentent des atouts importants. Habituellement, trois sessions de formation à l'écoute sont organisées chaque année. Elles débutent en septembre, février et mai.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou obtenir de plus amples informations, vous pouvez nous contacter au 063/23 40 76 durant les heures de bureau ou visiter le site <a href="https://www.tele-accueil.be">www.tele-accueil.be</a>

#### 4. AVIS AUX AMATEURS DE DANSES



Le club le chat botté Marche-Rochefort danses sportives et de salon ouvre ses portes le vendredi 10 septembre dès 20h00. Reprise des cours dès le vendredi 17 septembre à 20h00.

Contact : Pierre Lecarte Rue des Trois Chênes 5377 Waillet. 084/31 51 29 Cpte : 068-2082338-66 Clublechatbotte@skynet.be lechatbotte.eu

Invitation cordiale à toutes et tous.

#### 5. LA POLICE COMMUNIQUE

EXTRAIT DU NOUVEAU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Art. 66. L'usage des tondeuses à gazon, tronçonneuses et scies circulaires ou autres engins bruyants est interdit les dimanche et jours fériés avant 15h00 et après 18h00, à moins de 100 mètres d'une habitation et la semaine entre 20h00 et 07h00. Une dérogation peut être octroyée ponctuellement par le Bourgmestre sur demande expresse motivée.

Cette interdiction ne vise pas l'usage de machines agricoles dans l'exercice de la profession de cultivateur.

http://www.policefamenne-ardenne.be/Docs/Reglement2010fr.pdf

#### 6. LA MAISON DU DIABÈTE À MARCHE EST OUVERTE À TOUS!

Depuis quelques années, une équipe composée d'une infirmière en diabétologie et d'un diététicien vous reçoit à la Maison du Diabète de Marche (22, rue des Tanneurs).

Vous y avez accès gratuitement à différents services : consultations infirmières, consultations diététiques, animations diverses ... tout ce qui vous permettra de mieux comprendre et gérer le diabète tant au niveau de votre traitement, que de votre alimentation ou de votre activité physique. La maison du diabète est un lieu où vous pouvez poser les questions et recevoir des conseils qui vous aideront à vous sentir mieux et moins seul. L'expérience de l'équipe des Maisons du Diabète relève en effet que, lorsqu'un patient a pu bénéficier d'une prise en charge globale (médecininfirmière-diététicienne-activité physique), il est beaucoup mieux armé pour obtenir un bon équilibre de son diabète et en éviter les complications.

Bien manger et bien bouger sont des choses primordiales à mettre en place pour une gestion optimale du diabète. Fort de cette certitude, un cours de gymnastique adapté aux personnes diabétiques verra prochainement le jour à Marche. Lors du lancement de cette activité, de la publicité paraîtra dans les journaux. Alors, n'hésitez pas, que vous soyez diabétique ou non, osez franchir la porte et venez nous rencontrer à la maison du diabète. Pour tout renseignement : 084/41.23.41.

# **B.C.** nouvelles

#### 1. CINÉMARCHE ASBL : pour une diversité du cinéma À MARCHE

10 ans ! Voilà 10 ans que Cinémarche asbl existe et collabore à la programmation du Cinépointcom (Cinéma l'Ecran, place de l'Etang).

Dix années durant lesquelles nous avons défendu la diversité dans les genres (fiction, animation, documentaire), les formats (longs métrages et courts métrages)

mais aussi en donnant la possibilité à des réalisations plus confidentielles de se retrouver sur les écrans marchois. Notre objectif : proposer une palette de choix aux spectateurs.

Cinémarche asbl a débuté en soutenant et en proposant les « Coup de cœur » de la programmation du cinéma. Au fur et à mesure des années, les séances des « Mardis de l'Ecran », le ciné-club des enfants « Ciné-Récrés », les séances scolaires « Ecran Large Sur Tableau Noir », le cycle documentaire et les diverses collaborations avec les associations ont étoffé les propositions cinématographiques.

Nous avons accueilli des comédiens et des réalisateurs. Parfois confirmé comme Olivier Gourmet ou en début de carrière comme Bouli Lanners. Notre credo : suivre l'actualité! Notre moteur : la passion du cinéma et le partage de nos découvertes. A l'occasion de ses 10 ans, nous proposons une séance exceptionnelle à destination des familles et la programmation sera émaillée de films proposés par le public.

#### Au programme...

#### Ciné-Concert de voix et musique



#### Les aventures du Prince Ahmed de Lotte Reiniger DÈS 4 ANS

Entièrement réalisé en papier découpé, ce premier film d'animation s'inspire des contes des Mille et Une Nuits. Construite en cinq actes, navigant entre la ville du calife, l'île merveilleuse de Wak-Wak et l'empire de Chine, l'histoire est à dormir debout, et c'est tant mieux. Car la splendeur visuelle et la poésie qui s'en

dégagent se nourrissent au lait de cette folie narrative.

#### 10 ans... 10 films!

#### Mort à Venise de Luchino Visconti MARDI 28 SEPTEMBRE 2010

Dans la riche Europe cosmopolite de l'avant-guerre de 1914, le musicien von Aschenbach arrive pour une cure de repos à Venise. Il y rencontre l'ange de la beauté (Tadzio) et l'ange de la mort (le typhus).

#### Whisky

#### de Pablo Stoll et Juan Pablo Rebella MARDI 26 OCTOBRE 2010

Jacobo demande à son assistante Marta de se faire passer pour sa femme lors de la visite de son frère qu'il n'a plus vu depuis des années. Elle accepte, et les trois presque étrangers s'efforcent donc de jouer le jeu d'une presque famille, multipliant les situations absurdes ...

#### Young @ heart de Stephen Walker MARDI 30 NOVEMBRE 2010

À Northampton dans le Massachusetts, la chorale Young@Heart revisite depuis plus de vingt-cinq ans le répertoire rock, punk et R&B, des Clash à Sonic Youth en passant par James Brown.

Mais aussi: « La vie est belle » de Roberto Benigni (21/12/10); « Ratatouille » de Brad Bird et Jan Pinkava (25/01/11); « Le temps qu'il reste » de Elia Suleiman (22/02/11), « Le Sorgho Rouge » (29/03/11); « Il postino » de Michael Radford (26/04/11); « Platoon » d'Oliver Stone (31/05/11) et « Farinelli » de Gérard Corbiau (28/06/11)

#### Sans oublier....

#### Les Mardis de l'Ecran

#### **Soul Kitchen** de Fatih Akin MARDI 14 SEPTEMBRE 2010

Zinos, jeune restaurateur à Hambourg, traverse une mauvaise passe. Sa copine Nadine est partie s'installer à Shanghaï, les clients de son restaurant, le Soul Kitchen, boudent la cuisine gastronomique de son nouveau chef, un talentueux caractériel, et il a des problèmes de dos!

NOS PROCHAINES DATES : 12/10; 9/11; 14/12/2010; 11/01; 8/02; 15/03; 5/04; 10/05; 14/06/2011

#### CinéAnimés, le ciné-club des enfants!

Cinémarche a leur âge ! Depuis bientôt 10 ans également, CinéAnimés, le "ciné-club des enfants", propose à tous les enfants petits et grands, de découvrir le septième art grâce à une programmation exceptionnelle à leur intention.

De brèves animations (30 minutes) suivent la projection. Celles-ci fournissent aux enfants des explications sur les différents films et leur donnent l'occasion de s'exprimer autour de l'histoire, des thèmes ou des techniques cinématographiques. L'objectif est de leur permettre d'aller au-delà de la simple réception passive et de leur donner la possibilité de s'approprier leur consommation de cinéma, pour un mieux-être face aux images et productions audiovisuelles et médiatiques en général. Le tout dans une ambiance ludique et détendue. Les enfants en redemandent!

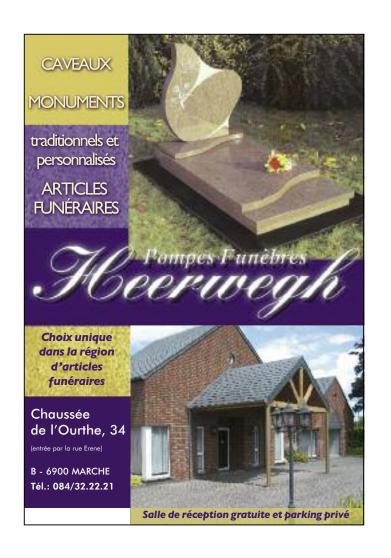
N.B: PARENTS BIENVENUS ou ENFANTS SEULS. Les séances sont toujours encadrées par des personnes compétentes; l'animatrice sera présenteau Cinépointcom jusqu'à 17h chaque mercredi avec les enfants.



Programme: 15/09: « Fantastic Mr Fox » de Wes Anderson + dégustations surprises au Cinépointcom à 17h, 20/10: « L'Illusionniste » de Sylvain Chomet, 17/11: « Max et les maximonstres » de Spike Jonze, 15/12: « Taxandria » de Raoul Servais, 19/01: « L'enfant qui voulait être un ours » de Jannick Astrup, 16/02: « Monte là-dessus » de Sam Taylor et Fred Newmeyer (Safety Last), 16/03: « Labyrinthe » de Jim Henson.

Chaque 3 mercredi du mois de 15 à 17h

Contact: Cinémarche asbl | chaussée de l'Ourthe, 74 à 6900 Marche-en-Famenne | tél: 084/32.73.72 | e-mail: cinemarche@marche.be | www.cinemarche.be (possibilité de s'inscrire à notre newsletter hebdomadaire)









#### Mutualité chrétienne de Marche Avenue de France 6 - Tél. 084 320 911

#### Vos conseillers mutualistes vous reçoivent :

Le mardi de 9h à 12h Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Le jeudi de 9h à 12h Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Le samedi de 9h à 12h

#### Un service social à votre écoute :

Patricia Remy vous recolt

les lundi et mercredi de 9h à 12h le jeudi sur rendez-vous de 9h à 12h

Ghilslaine Rondeaux vous reçoit :

le mardi sur rendez-vous de 9h à 12h le vendredi de 9h à 12h

Tél. 084 320 915

#### Un service pensions pour vous accompagner :

Daina Hese yous acquelle : chaque lundi de 9h à 12h Tél. 084 320 918

Retrouvez encore bien d'autres services. Pour plus d'infos : 0800 10 9 8 7 (appel gratuit) www.mc.be



#### 2. VERDENNE 44-94

Pour perpétuer le souvenir des nombreux Gl de la 84th Division US tombés au champ



d'honneur à Noël 1944 dans les campagnes de VER-DENNE, le comité "VERDENNE 44-94" a décidé de fleurir deux fois par an la stèle érigée en 1994.

Le 30 mai, à l'occasion du Memorial Day US, plusieurs citoyens de VERDENNE et des environs ont tenu à honorer cet évènement de leur présence.

Le prochain rendez-vous est fixé à Noël 2010.

#### 3. JOLI SUCCÈS

Pour la deuxième édition, les soroptimistes de Marche cherchent à éveiller le plaisir de lire chez les enfants et les adolescents. En organisant des lectures parrainées, elles ont réussi à dégager un bénéfice de 2800 € destiné aux séjours des enfants hospitalisés en pédiatrie notamment chez nous via l'asbl « Les Gribouilles ».

La démarche se voulait ludique et récréative mais il s'agissait également de récolter de l'argent auprès de « parrains » et «marraines » pour venir en aide à d'autres enfants.

Les soroptimistes elles-mêmes se sont mobilisées pour récolter des livres auprès de leurs membres et elles ont investi une certaine somme pour l'achat de nouveaux livres à offrir aux différentes écoles participantes. Les parents ont soutenu cette action car leurs enfants ont pris la peine de lire plus qu'à l'habitude. C'était la deuxième édition cette année; elle a permis de doubler les rentrées financières.

La remise des prix s'est faite **le mercredi 23 juin dernier** (meilleur lecteur, meilleur sponsor, prix spécial pour une classe d'immersion néerlandais, prix spécial pour une petite école dynamique, etc.). Les soroptimistes sont évidemment fières de ce succès et prêtes pour une 3<sup>ème</sup> édition! <u>www.soroptimist.be</u> & www.soroptimisteurope.org

#### 4. LES AUXILIAIRES DE VIE :

un projet pilote qui répond aux demandes des familles

Le projet est né de la collaboration entre la Ville, l'Agence
locale pour l'Emploi et la Ligue
Alzheimer. Son but : aider de
manière ponctuelle les familles
qui ont besoin de soutien ou sim-

plement besoin de souffler sans laisser, à luimême, un proche atteint par la maladie d'Alzheimer.

# **B.C.** nouvelles

Les Auxiliaires de Vie sont des travailleurs ALE spécialement formés. Leur rôle n'est pas d'intervenir dans le traitement des malades ou de s'occuper d'autres tâches mais d'assurer une présence à la fois sécurisante et pertinente. Une formation d'une dizaine de séances – qui donne droit à un certificat délivré par la Ligue – permet aux personnes concernées de comprendre la maladie, ses implications et surtout les traitements ou les discours du personnel médical

Les familles ne doivent pas justifier leurs demandes. Afin que tout se passe le mieux possible, un contact sera établi d'abord entre le proche de référence au domicile de la personne malade et l'auxiliaire de vie.

Le service est accessible deux fois par semaine par tranche de deux à trois heures maximum au prix de 5,95 €l'heure.

<u>CONTACT</u>: Véronique ROUSSELLE - Agence Locale pour l'Emploi, rue des Carmes, 15. 084/32.70.67. <u>veronique.rousselle@marche.be</u>

#### 5. LA RENTRÉE AU CENTRE DE SUPPORT TÉLÉMATIQUE



Formation en informatique PMTIC : Cette formation a pour objectif de sensibiliser et d'initier gratuitement le public des demandeurs d'emploi à Internet, au traitement de texte et au tableur. PROCHAINE SESSION : 13 SEPTEMBRE 2010.

Formation accélérée en gestion : Obtenez votre **gestion en 4** 

**mois**! Ces cours se donneront 2 soirées par semaine, de mi-octobre à mi-février 2010.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:
Centre de Support Télématique - Rue des
Carmes, 22 - Tél.: 084 32 70 54 - cst@marche.be
http://cst.marche.be

#### 6. LE PROXIBUS, UN NOUVEAU SERVICE À PARTIR DE CE 11 SEPTEMBRE!

Fruit d'une collaboration active entre notre commune et le TEC Namur-Luxembourg, le PROXIBUS fait désormais partie du véritable projet de mobilité, qui a pour but d'améliorer les déplacements au sein de l'entité. A partir de ce samedi 11 septembre, cinq circuits permettront à tous les habitants des villages de la commune de rejoindre, quotidiennement (samedi compris !) les différents pôles économiques et administratifs de la commune (centre-ville, hôpital, marché et zones commerciales,...).

Les titres de transport habituels du TEC et leurs tarifs sont d'application : abonnement TEC, libre-parcours 65+, carte INTER, billet...

Du 11 au 30 septembre 2010, testez GRATUITEMENT le PROXIBUS.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT
COMPLÉMENTAIRE vous pouvez contacter
l'ADL au 084/32.70.78 (adl@marche.be).
Voir aussi la presse locale.

#### 7. NOUVELLES EN IMAGES











#### Mutualité Socialiste du Luxembourg

Place de la Mutualité, 1 - 6870 Saint-Hubert 061 23 11 11 - Fax 061 61 28 67

#### Défendre

Centre de Service Social Jurimut

#### Informer

Brochures et dépliants Magazine Education santé Infos frontaliers E-mut

#### Protéger

Assurance complémentaire : plus de 60 remboursements et services

Hospimut-Lux : votre hospitalisation, un événement qui mérite toute notre attention !

## Conseiller

24 agences réparties sur toute la province Services mutualistes spécialisés

#### Accompagner

Au fil des jours (soins palliatifs)

Association Socialiste de la Personne Handicapée

Drive Mut (permis de conduire)

Centrale de Services à Domicile (CSD)

Centre de Planning Familial

Centre Eve & Adam (IVG)

Optique Point de Mire

Prestataires de soins conventionnés





















### MAISON DU TOURISME

#### du Pays de Marche & Nassogne

Cette liste est non exhaustive!

Pour obtenir l'agenda détaillé ou pour annoncer votre événement : Maison du Tourisme du Pays de Marche & Nassogne asbl Place de l'Etang, 15 - 6900 Marche-en-Famenne Tél.: +32(0)84/34.53.27 - Fax: +32(0)84/34.53.28 infotourisme@marche.be

http://maisontourisme.nassogne.marche.be

#### 10 > 12/09 Hargimont/Marche-en-Famenne/Marloie Journées du Patrimoine : les métiers du Patrimoine Vendredi 10/09

de Jemeppe

#### Samedi 11/09

- 9h30, Vieille Cense Marloie : bénédiction des animaux et distribution de pains bénits.
- 10h, Vieille Cense Marloie : départ de la balade équestre 'La Route des
- M. Proumen, A. Urbain et A. Forceille Vernissage (entrée libre) à 17h. Accessible gratuitement du lundi au vendredi de 15h à 19h et le WE de 10h à 19h.
- 10h à 17h, Vieille Cense Marloie : Yves Chenoix, ferronnier d'art, fait
- chaux... un métier dans l'air du temps. 10h à 17h, Rue Antiémont, 10 On : Eric Hogge, menuisier-garnisseur, vous ouvre les portes de son atelier.
- 13h30 à 18h, Hargimont : ouverture exceptionnelle du Château de Jemeppe, accès au parc et au donjon avec feuillet explicatif, menu thématique au restaurant du château uniquement sur réservation (information@chateaujemeppe.eu), nombreuses animations.

  10h à 17h, Rempart des Jésuites, 83 - Marche : ouverture au public de
- l'Ecole Internationale de Lutherie.

#### Dimanche 12/09

- 10h à 19h, Vieille Cense Marloie : exposition réunissant Agnès Urbain, Mireille Proumen et Alexandre Forceille (performances à 14h).
- 10h à 17h, Vieille Cense Marloie : Yves Chenoix, ferronnier d'art, fait découvrir son art.
- 10h à 17h, Vieille Cense Marloie : André Tuttobene, enduiseur à la
- chaux...un métier dans l'air du temps. 10h à 17h, Rue Antiémont, 10 On : Eric Hogge, menuisier-garnisseur, vous ouvre les portes de son atelier.
- 10h à 18h, Hargimont : ouverture exceptionnelle du Château de Jemeppe, accès au parc et au donjon avec feuillet explicatif, menu thématique au restaurant du château uniquement sur réservation (information@chateaujemeppe.eu), nombreuses animations.

  10h à 17h, Rempart des Jésuites, 83 - Marche: ouverture au public de
- l'Ecole Internationale de Lutherie.

Voir programme complet page ...

#### 11/09 - Harsin - Tournoi de quilles

Inscriptions de 18h30 à 20h30. Org.: Comité du Wastay.

#### 11/09 - Marche - Tournoi de pétanque (en triplette)

'Challenge Marcel Peret dit Titi' A partir de 13h, Rue Erene. Org.: Li Pwèt Lo Vô.

#### 12/09 - On - Marche ADEPS

Parcours de 5, 10 et 20 km. Départ de 8h30 à 16h, Ecole Saint-Laurent.

17/09 - 18/09 - 24/09 - 25/09/2010 - Nassogne - Soirées "A l'écoute du brame" Rendez-vous à 19h30 au Pavillon du Laid Trou. Inscription obligatoire. Org.: RSI Nassogne.

18/09 - Marche - Jogging 'La Marchoise' 5 et 12 km. Départs à 18h,

#### 18/09 - Nassogne - Tournoi de quilles

18 - 19/09 - Forrières - Kermesse

#### 20/09 - Marche - Journée mobilité

9h45 : rendez-vous à la mutualité chrétienne - 10h : parcours en ville 11h30 : debriefing à la salle 'La Source'. Org.: CPCP Namur - Mutualité

24/09 > 10/10 - Marloie - Exposition (peintures et sculptures) Milo Dardenne et son invité Vieille Cense

25/09/ - Marche - Marche des longues distances de la Famenne **50, 40, 30, 20, 12 et 6 km.** Parcours boisés et campagnards. Petite restauration. Départ salle Saint-François. Org.: Les Marcheurs de la Famenne.

#### 25/09/ - Marche La Journée Trophée commune sportive

De multiples animations sportives auront lieu aux alentours du Centre culturel et sportif.

Cette année encore, les divers services de la Ville, en collaboration avec les commerçants, souhaitent animer le centre-ville autour du thème « les vitrines insolites ». Ainsi, un parcours ludique en centre-ville amènera les participants à flâner dans les rues commerçantes, tout en résolvant diverses énigmes. Au centre-ville, un groupe musical itinérant, un spectacle de clown et des séances de grimage. Renseignements : ADL au 084/32.70.78 (adl@marche.be)

25/09 - Marche - Journée du client. Les commerçants participant à l'action mettent leurs clients à l'honneur. Animations diverses (Viasano, animations pour enfants, musique, ...).

#### 25/09/2010 - Marche - Week-end des Paysages

la ville de Marche, sa rénovation urbaine au fil de l'eau

Visite guidée (+/- 1h30) de la ville et de sa rénovation urbaine au fil de l'eau (fontaines, Batardeau ...). La visite sera suivie d'une séance au Cinéma Dynamique. Départs à 10h et 14h, Maison du Tourisme, place de l'Etang. Participation gratuite. Inscription souhaitée. Org.: MT Pays de Marche & Nassogne.

25/09 - Nassogne - Balade champignons. Départ à 9h30 à la Maison de Village. Inscription souhaitée. Org.: RSI Nassogne.

26/09 - Nassogne - Week-end des Paysages : l'étang et la cascade de Bilaude A 9h30 et 13h30 : balade guidée de 6 km avec petite dégustation de produits du terroir. Guide : Denis Dumont. Participation gratuite. Rendez-vous dans le hameau de Mochamps. Inscription souhaitée. Org.: MT Pays de Marche & Nassogne.

02/10 - Marloie - Concert d'automne de l'Harmonie Communale et son invité. A 20h, Vieille Cense. Entrée gratuite.

#### 03/10 - Marche - Balade guidée

Les arbustes surprenants du Fond des Vaulx De 14 à 17h, site du Fond des Vaulx. Réservation indispensable. Org.: CRIE du Fourneau Saint-Michel.

09-10/10 - Ambly - Promenade des Cépages. Rencontre avec plus de 20 viticulteurs chez l'habitant. Possibilité de restauration. Samedi de 16h à 21h. Dimanche de 10h30 à 18h30. Org.: Comité des fêtes d'Ambly.

16/10 - Nassogne - Balade nocturne dans le cadre de la Nuit de l'obscurité. Balade de +/- 7km. Départ à la Maison de Village à 20h. Inscription souhaitée. Org.: RSI Nassogne.





# Création de site Internet

Mieux que des mots, découvrez nos références sur : www.wikiwi.be

Wikiwi.be - De Naeyer Raphaël Route de Waillet, 13 - 6900 Marche-en-Famenne tél.: 0478.42.53.38 - info@wikiwi.be

# agenda



De 7h à 17h, Athénée Royal de Marche. Entrée gratuite

#### 31/10 - Marche - Visite guidée et commentée

L'église Saint-Remacle de Marche-en-Famenne, découverte d'une église gothique A 14h, Eglise Saint-Remacle. Durée: 2h. Inscription nécessaire. Org.: En ville et en campagne.

06/11 - Waha - Théâtre amateur A 20h, Le Vieux Tilleul.

13/11- Waha - Théâtre amateur A 20h, Le Vieux Tilleul.

14/11 - Marche - Foire horticole Place Roi Albert.

#### 19 > 22/11 - Marche - Foire des vignerons

Sous chapiteau chauffé, dégustation et vente directe du producteur au consommateur. Vendredi de 17h à 22h, samedi et dimanche de 10h à 20h, lundi de 10h à 18h. Place de l'Etang. Org.: Ets. Charve.

20/11 - Marche - Messe de la Sainte-Cécile avec l'Harmonie communale de Marche. A 18h. Eolise Saint-Remacle.

20/11 - Waha - Théâtre amateur A 20h Le Vieux Tilleul.

20/11 - Forrières - Messe de la Sainte-Cécile avec la chorale Schola Camille Jacquemin Eglise Saint-Martin

27/11 - Waha - Théâtre amateur A 20h, Le Vieux Tilleul.

#### 11-12/12 - Marloie - Marché de Noël

Site de la Vieille Cense. Org.: Les D'jins chez nous asbl.

#### 11/12 - Forrières - Rallye automobile

Balade 'La Der'. En nocturne. Org.: Rallye Club Forrières.

11/12 - Forrières - Concert de Noël par la chorale Schola Camille Jacquemin Eglise Saint-Martin.

#### 17 - 18 - 19/12 - Marche - Marché de Noël

45 chalets. Cadeaux, artisanat de Noël, spécialités de bouche à déguster ou à emporter, présence du Père Noël, ambiance musicale, manège forain, commerces du centre ville ouverts. Feu d'artifice le vendredi à 20h30. Place aux Foires. Org.: Comité des fêtes de Marche.

#### 19/12 - Nassogne - Veillée de Noël

Dès 16h30, animation musicale, petite restauration (tartiflette, pommes de terre au foie gras, crêpes, ...), vin et chocolat chaud, ... autour des braséros et sous chapiteau chauffé. Entrée gratuite. Place communale. Org.: RSI, Harmonie Royale Communale et Foyer des Jeunes.



# MAISON DE LA CULTURE FAMENNE-ARDENNE

Chée de l'Ourthe, 74 | 6900 Marche

084/31.46.89 | Fax : 084/31.14.11 | Mail : mcfa@marche.be

www.maisondelaculture.marche.be & www.triangledesbellesmuses.be

**Billetterie : 084/32.73.86** (mardi > vendredi de 12h à 18h)

#### SAISON 2010-2011

#### **Exposition | MEMOIRES D'INSTANTANES**

Hocus Focus: 25 ans d'atelier, 1000 mercredis, le meilleur sans retouche! Du 13/09 au 15/10 | Vernissage le 12 septembre 2010 à 15h | MCFA | Marche

#### Théâtre | TETE A CLAQUES PAR LES ATELIERS DE LA COLLINE

Un spectacle mêlant théâtre et marionnette autour d'un duo percutant. Lundi 27 septembre 2010 | 20h15 | Maison de la Culture | Marche Entrée gratuite !!!

#### Musique | LA FRAMBOISE FRIVOLE EN CONCERT

La dernière occasion de voir le spectacle « Furioso ! » avant que ce duo de choc ne parte vers d'autres horizons !

Vendredi 1 octobre 2010 | 20h15 | Maison de la Culture | Marche

#### Théâtre | LES TROIS VIEILLES PAR POINTZERO asbl

Des jumelles de quatre-vingt-huit ans acariâtres et soi-disant toujours vierges luttent de façon grotesque pour sauver les apparences. Vendredi 8 octobre 2010 | 20h15 | Maison de la Culture | Marche

Musique | MATHILDE RENAULT/ JONAS KNUTSSON DUO EN CONCERT Samedi 9 octobre 2010 | 20h15 | Maison de village | Mormont (Erezée)

Musique | TRIO MASSOT-FLORIZOONE-HORBACZEWSKI EN CONCERT Vendredi 22 octobre 2010 | 20h15 | Musée de la Cloche | Tellin

#### Musique | GERALDINE COZIER EN CONCERT

Samedi 13 novembre 2010 | 20h15 | Al Cwène Dè Bwè | Juzaine (Bomal)

#### Théâtre | LA CHUTE PAR LE THEATRE DE LA CHUTE

Benoît Verhaert et Laïla Amézian jouent et chantent le texte-confession de Camus. Mercredi 13 octobre 2010 | 19h00 | Cafétéria de la Maison de la Culture | Marche

#### Théâtre | ICE COLD SISTERS PAR L'OS A MOELLE ASBL

Du suspense, du frisson et beaucoup d'humour. Sur des airs de disco, cette pièce vous plonge en été 1978, sur les traces d'étoiles du désert ! Samedi 23 octobre 2010 | 20h15 | Maison de la Culture | Marche

#### Théâtre | **CAUSERIE SUR LE LEMMING** PAR LE GROUPE R

Une excursion en salle obscure où un orateur déjanté vous entraine aux confins du monde connu.

Vendredi 29 octobre 2010 | 20h | Salle Mathieu De Geer | Barvaux

#### **Exposition | L'ILLUSOIRE QUI NOUS HABILLE**

Découvrir l'art contemporain dans ce qui a trait aux vêtements et à l'apparence corporelle ...

Du 2/11 au 17/12 | Vernissage le 29 octobre 2010 à 18h30 | MCFA | Marche

Musique | BALOJI ET WILD BOAR AND BULL BRASS BAND EN CONCERT. Une soirée, deux ambiances : du hip-hop jazzy enturbanné de furieux attirails cuivrés et les sons de Kinshasa émanant d'une des figures de proue du hip hop belge.

Vendredi 5 novembre 2010 | dès 18h | Maison de la Culture | Marche









#### Théâtre wallon | GUY MARS SEUL EN SCENE

Guy Mars propose ici un seul en scène où toute la saveur de notre patrimoine linguistique associée à la vivacité de l'acteur en fait une véritable performance

#### Théâtre | BEYROUTH BLUES PAR LA MCFA

#### Musique | FANNY BERIAUX EN CONCERT

Nouvelle étoile montante du jazz belge, cette jeune chanteuse présente son premier album « Blow up my world ». Un cocktail de jazz, de soul et de musique

#### Jeune Public | LOS YAYOS + bal avec orchestre (dès 6 ans)

Los Yayos raconte en quelques pas de danse, l'histoire de deux amants, leur vie et leur tracas, leurs joies et leur désarroi devant la fin qui s'en vient. Dimanche 28 novembre 2010 | 20h15 | Maison de la Culture | Marche

#### **ET AUSSI:**

#### Musique | MY LITTLE CHEAP DICTAPHONE - OPERA ROCK EN CONCERT

tières de la musique, du théâtre et du cinéma ! Samedi 11 décembre 2010 | 20h15 | Maison de la Culture | Marche

#### Danse | **SOURCES** PAR LA CIE DESSOURCES

Samedi 15/01/11 | 20h15 | Dimanche 16/01/11 | 17h | Maison de la Culture |



Musique | ARNO EN CONCERT La tête brulée de la scène belge en concert exceptionnel à Marche pour présenter son nouvel album «BrussID»! Samedi 29 janvier 2011 | 20h15 | Maison de la Culture I Marche Places en vente sur Sherpa.be et à la Maison de la Culture!

Ne tardez pas à réserver vos places!

Découvrez toute la programmation de la saison 2010-2011 de la Maison de la Culture sur le site www.maisondelaculture.marche.be!



# GUILMIN

fabricant de peintures

www.guilmin.be

# Tout pour la décoration



















**NOS POINTS DE VENTE** 



#### MARCHE-EN-FAMENNE

Zoning du Wex / Rue de la Plaine, 5 Tél. 084.21.16.45 - Fax 084.21.26.10

Ou lundi au vendredi : 8h30 - 12h15 et 13h15 - 18h00 Le samedi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 18h00

#### IAMBES

Chaussée de Marche, 256 / Montagne Sainte-Barbe Tél. 081.30.87.73 - Fax 081.31.39.08

Le lundi : 14h00 - 18h00 - Du mardi au vendredi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 18h00 - Le samedi : 9h30 - 14h00

info@guilmin.be





